

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°33/2026****OBJET : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Jean-François PIOVESANA, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Olivia LEVINGSTON, Pierre BRANCATO, Joëlle BOUHELIER, Ibrahim DAHER, Adjoints,
Marc MONIER, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Laurence MARGAILLAN, Agnès MOREAU, Christine VAUTRIN, Anne BOUREL DE LA RONCIERE, Eric ROMAN, Cédric CHAUDET, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Sylvain SEVAJOL, Pierre PARISSIADIS, Pauline ROMAN, Cyril MALBERT, David DU PARC, Eve BENDER, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS : Grégory MARCUCCI a donné pouvoir à Eve BENDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROMAN

Monsieur Christian Goracci, adjoint aux finances, rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé lors de la séance du 30 septembre 2021 sur la mise en œuvre la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.
Un règlement budgétaire et financier avait été adopté en décembre 2021.

La Trésorerie a rappelé aux communes que le règlement budgétaire et financier doit être voté avant la 1^{ère} délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Ce document formalise et précise les règles de gestion budgétaires et comptables propres à la Commune et permet :

- D'harmoniser les règles de fonctionnement et la terminologie utilisées ;
- D'anticiper l'impact des actions de la Ville sur les exercices futurs ;
- De réguler les flux financiers de la Ville en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits.

Il se décompose en quatre parties comprenant :

1. Le budget un acte politique
2. L'exécution budgétaire
3. Les opérations financières particulières et de fin d'année
4. La gestion de la dette

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

AR Prefecture

006-210600383-20260527-D33_05_2026-DE
Reçu le 04/06/2026

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

ADOPTE le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le *04/06/2026*
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le *04/06/2026*

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



La secrétaire de séance,
Pauline ROMAN

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.